

# i-St@ge

Ingénierie du Spectacle, des Technologies Appliquées à la Gestion de l'Événementiel

La lettre i-St@ge n°62 – janvier 2022.

## i-St@ge

Votre  
Partenaire

Formation



### Encore une année ??

Les mois se suivent et se ressemblent étrangement, depuis quelques temps... Sans doute n'aurions-nous pas imaginé, en janvier 2020, que nous en serions... presque au même point, deux ans plus tard ! Evidemment, la vaccination, les gestes-barrière, le gel hydroalcoolique et le masque nous ont permis de vivre « presque » normalement, mais les incidences sur nos activités artistiques sont importantes ; la mise en production de gros spectacles marque le pas, l'organisation d'événements locaux est rendue plus compliquée, et surtout, l'approvisionnement en instruments de musique provenant d'Asie, devient problématique.

Sans doute n'aurions-nous pas imaginé, il y a encore quelques temps et en ce qui concerne nos instruments, que nous connaîtrions une pénurie, qu'elle soit due aux capacités de transport ou à la difficulté des fournisseurs de micro-composants électroniques à livrer les fabricants ! Cela attire seulement notre attention sur un secteur -de plus- où nous constatons notre dépendance pour l'étranger, notamment pour une grande partie de l'offre de bas et de moyenne gamme et pour les instruments électroniques... Cela posera assez rapidement un problème pour l'équipement des élèves débutants, mais aussi pour le renouvellement des parcs de matériels des professionnels.

Par effet collatéral, cela alarmera les « extrêmes » de l'écologie sur les coûts engendrés par les transports, sur la fréquence de renouvellement des matériels informatiques, sur la nécessaire protection des matériaux naturels et de l'écosystème... La musique est en effet une activité particulièrement "peu durable" et qui induit d'importantes dépenses !

Cette crise sanitaire que nous traversons, est unique souhaitons-le, dans une « génération » de population, tout comme le XXème siècle connût la Grippe Espagnole, après les grandes épidémies des siècles antérieurs... Peut-être serait-il temps de remettre « dans l'ordre » les bonnes priorités : le plaisir de vivre, la tolérance, la pratique d'un art, l' Rencontre et le partage avec d'autres... Et de laisser de côté, au moins un temps, tout ce qui nous divise et nous oppose et l'égoïsme qui s'est révélé... Ce sont les vœux sincères que nous vous souhaitons pour l'année 2022.

Patrice Creveux.



### Les prochaines formations avec le CNFPT...

**Lecture et compréhension d'une fiche technique. CNFPT Poitiers.** 7 au 9/02/2022  
[nicolas.penicaud@cnfpt.fr](mailto:nicolas.penicaud@cnfpt.fr)

**Sécurité des spectacles, préparation à la licence. CNFPT Lyon.** 28/02 au 4/03/2022  
[Christophe.PAYM@cnfpt.fr](mailto:Christophe.PAYM@cnfpt.fr)

**Sensibilisation à la régie de plateau.**  
Stage à Montmorillon. 7 au 9/03/2022  
[nicolas.penicaud@cnfpt.fr](mailto:nicolas.penicaud@cnfpt.fr)

**Techniques du son Niv.1 CNFPT Ile de France.** 14 au 18/03/2022  
[Florence.gillard@cnfpt.fr](mailto:Florence.gillard@cnfpt.fr)

### Nouveautés Steinberg...

**Dorico 4** vient d'être annoncé disponible par Steinberg. Il intègre de nouvelles performances, notamment en ce qui concerne la gestion des imports MIDI et dispose du nouveau système de validation de licence Steinberg. Il est aussi reconnu par le système de lecture musicale sur tablette NEWZIC et est compatible avec le nouvel OS Mac Silicon.  
<https://www.steinberg.net/fr/dorico/new-features>

[contact@istage-formation.org](mailto:contact@istage-formation.org)

<http://www.istage-formation.org>

Tel : + 33 (0)9 60 16 49 95 Fax : + 33 (0)1 60 60 29 01

Qualiopi  
processus certifié

Certificat  
N° 2020/87297.1

### Les prochaines formations i-St@ge...

La plupart des programmes que nous proposons peuvent dorénavant, être réalisés « en distanciel ». Contactez-nous plus plus amples informations...

**Découvrir Sibelius. 17 et 18 février 2022.** La simplicité d'accès, les performances et la polyvalence de SIBELIUS l'ont positionné aux premiers plans des logiciels d'écriture musicale tant pour les enseignants de la musique que pour les musiciens professionnels. Le module permet une approche de l'environnement de l'informatique musicale accessible aux néophytes et met l'accent sur les fonctionnalités d'utilisation du logiciel, afin de une prise en main rapide. [Cette formation peut être organisée en ligne.](#)

### Prise de son «live» des instruments de musique. 9 au 11 mars 2022.

La qualité des outils de traitement sonore permet de nos jours une restitution d'excellente qualité des instruments captés sur scène. Cependant, il est important de connaître à la fois les principes fonctionnels des instruments, les caractéristiques de jeu et le fonctionnement des équipements afin d'optimiser le couplage « instrument/ technique ». L'objectif du module est de permettre aux techniciens de comprendre les attentes des musiciens et à ces derniers d'appréhender les problématiques de la sonorisation.

### Choisir un éditeur de partitions. 17 mars 2022.

L'édition de partitions n'a plus le côté exceptionnel des débuts de l'informatique musicale ! Cependant, l'offre commerciale et en produits libres est assez large et peut laisser perplexe au moment du choix. Le module fera le point, en fonction des objectifs recherchés, sur les différentes alternatives proposées aux enseignants, aux musiciens professionnels et aux documentalistes spécialisés et proposera de les accompagner dans leur approche de l'outil.

[Cette formation peut être organisée en ligne.](#)

### Optimisation des équipements de spectacle des collectivités. 21 au 25 mars 2022.

La majorité des activités des services culturels et animation d'une collectivité est en général dédiée au support des activités associatives et sur l'organisation des événements culturels de la ville. Cependant, des « prolongements » d'activités existent souvent vers l'organisation des temps forts de la collectivité où sont nécessaires des moyens de diffusion, d'éclairage et d'intendance. Il est donc important que le parc matériel soit optimisé, tant au niveau de son fonctionnement que des choix techniques et d'investissement à réaliser afin de rationaliser les équipements. Le module fera le point sur les choix technologiques à réaliser, la méthodologie d'organisation de la maintenance du parc d'équipement, et l'évaluation des besoins éventuels en formation des personnels. [Cette formation peut être organisée en ligne.](#)

### Sécurité des spectacles, pour la licence d'entrepreneur.

**4 au 8 avril 2022. Nouvelle formule, durée : 35heures.** Le contenu de la formation définit le cadre dans lequel il est possible d'organiser des spectacles de manière régulière (article R7122-2) ainsi que les conditions nécessaires à la réalisation d'un spectacle en toute sécurité pour le public et le personnel technique intervenant.

[Cette formation sera organisée en ligne.](#)

### Salons professionnels...

**Prolight + Sound**, du 26 au 29 avril 2022,  
**Frankfurt Musik Messe**, 29 avril au 1er mai 2022. Infos : <https://musik.messefrankfurt.com>

**NAMM** : du 3 au 5 juin 2022. Infos : <https://www.namm.org>

### La Licence d'entrepreneur, ce qui change à partir du 1<sup>er</sup> avril 2022...

La fonction d'entrepreneur du spectacle a été réglementée par l'ordonnance de 1945 pendant plus de 50 ans. Cette ordonnance a été modifiée par la loi du 18 mars 1999. Depuis le 1<sup>er</sup> mai 2008, le contenu de l'ordonnance a été globalement intégré au Code du Travail. Suite à la réforme de 2019 relative aux entrepreneurs du Spectacle Vivant, la délivrance des licences d'entrepreneurs de spectacles vivants a été modifiée, pour des raisons de conformité à la réglementation européenne.

La tutelle des formations à la sécurité des spectacles jusqu'alors sous la responsabilité du Ministère de la Culture et de la Direction Générale de la Création Artistique, a été confiée à la Commission Paritaire Nationale Emploi, Formation pour le Spectacle Vivant (CPNEF-SV). Dans le contexte de cette réorganisation, la CPNEF-SV a souhaité reconsidérer les agréments accordés antérieurement et définir de nouveaux critères de validation pour les centres de formation dispensant cette formation afin de « s'orienter » vers un cadre de formation devenant certification en vue d'une inscription au Répertoire Spécifique de France-Compétences. C'est donc la CPNEF-SV qui devient l'organisme certificateur.

**Le 22 octobre 2021, nous avons obtenu notre habilitation de la CPNEF-SV pour la réalisation des stages : « Sécurité pour les entrepreneurs du spectacle exploitant des lieux aménagés.**

Le référentiel de compétences est recentré sur la définition des publics visés par la formation et définit le contenu du certificat de compétences. Il vise toutes personnes souhaitant acquérir des compétences dans le domaine de la sécurité en lien avec les activités d'entrepreneur de spectacle vivant, profession réglementée, correspondant à la catégorie d'exploitant de lieux.

Ce certificat de compétences concerne les exploitants des lieux aménagés pour les représentations publiques (1<sup>ère</sup> à 4<sup>ème</sup> catégorie), Compétence 1 : Utiliser le système documentaire en maîtrisant le cadre réglementaire et les concepts généraux de la sécurité.

Compétence 2 : Analyser les situations de travail et faire réaliser les plans d'action et de prévention en mettant à jour le document unique pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs des lieux de spectacle.

Compétence 3 : Encadrer le système de gestion de la maintenance, la vérification réglementaire des équipements / installations techniques et l'élaboration des consignes, en tenant à jour le registre de sécurité, face au risque d'incendie et de panique dans les ERP.

Compétence 4 : Elaborer des scénarii en prenant en compte les obligations réglementaires et les spécificités du spectacle vivant pour anticiper le comportement du public et tous types de risques fortuits ou inhérents à l'activité d'un ERP.

L'épreuve d'évaluation consistera en une étude de cas écrite dirigée, réalisée à l'issu de la formation.

<https://www.cpnefsv.org/>

**Indice moyen de satisfaction  
Qualiopi des formations i-St@ge de  
novembre à décembre 2021: 8,1/10**